

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nos Petits Camarades (1991) ltee		Date d'inspection Le 22 septembre 2026	
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de permis 2015202	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de renouvellement.

L'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'intérieur, la collation du matin, les jeux extérieurs en matinée, le dîner et la période de repos.

Dans une salle de classe, l'inspectrice observe les enfants participer à des chansons ainsi qu'à la lecture d'un livre. Dans une autre salle de classe, les enfants font des billes chauffantes.

À l'extérieur, elle observe un groupe d'enfants recueillir des feuilles et divers objets d'automne dans le but de réaliser des activités de bricolage.

L'inspectrice observe dans une salle de classe les enfants écouter un film d'une durée de 30 minutes avant la période de repos.

Une discussion est tenue avec l'administrateur afin de clarifier que les personnes éducatrices admissibles doivent avoir complété les 10 heures de perfectionnement professionnel requises avant la date d'expiration du permis, soit le 31 octobre 2026.

Une autre discussion a lieu avec l'administrateur et les personnes éducatrices afin de s'assurer que tous les effets personnels des enfants incluant les bouteilles d'eau et boîtes à dîner doivent être étiquetés avec le nom de l'enfant.

L'inspectrice observe des interactions positives de la part des personnes éducatrices envers les enfants, telles que parler doucement aux enfants et se placent à leur niveau pour communiquer avec eux.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 septembre 2026

Date

original signé par
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"